



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 26 novembre 2025

SONT PRÉSENTS

Mmes Isabelle Perreault, mairesse
Audrey Boisjoly, conseillère
Émilie Boisvert, conseillère
Sophie Galameau, conseillère
Michelle Joly, conseillère
Sylvie Roberge, conseillère

MM Simon Beaudry, conseiller
Pierre Charbonneau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Karl Lacouvée, conseiller
Charles-André Pagé, conseiller
Sylvain Roberge, conseiller
Raymond Rougeau, conseiller
Mario Venne, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Noémie Ladouceur-Fournelle, directrice des services juridiques
Catherine Lavallée, conseillère stratégique aux communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

TNO-11-093-2025

Le quorum ayant été constaté, il est résolu unanimement que la présente séance soit ouverte à 15 h 02.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-11-094-2025

Il est proposé par M. Karl Lacouvée, appuyé par M. Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2025
4. DOSSIERS
 - 4.1. Règlement TNO-74-2025 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2026 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.2. Déneigement chemin des Cyprès – Section appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Décision
 - 4.3. Octroi de contrat d'entretien hivernal et printanier - Chemins des Cyprès et du Vieux-Moulin – Décision
5. LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION
6. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
7. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION
8. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 26 novembre 2025

9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2025

TNO-11-095-2025

Il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 15 octobre 2025, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Règlement TNO-74-2025 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2026 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

TNO-11-096-2025

M. Pierre Charbonneau donne avis de motion et dépose le projet de règlement TNO-74-2025, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que lors de la séance ultérieure du Conseil municipal du Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie sera pris en considération pour adoption le Règlement TNO-74-2025 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement a pour but d'imposer les taux de taxes dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2026 afin de pouvoir prélever les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, d'évaluation foncière et d'aménagement, pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la MRC de Matawinie envers le Territoire non organisé.

Le projet de règlement est annexé comme annexe A au présent procès-verbal.

4.2. Déneigement chemin des Cyprès – Section appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Décision

TNO-11-097-2025

Considérant que le segment final du chemin des Cyprès de 3,238 km, est la propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD);

Considérant que le 19 février 2025, le MTMD a annoncé officiellement à la MRC son intention de mettre fin au contrat no.851022849 via lequel la MRC était prestataire des services d'entretien hivernal en contrepartie d'une compensation financière;

Considérant que le maintien des opérations d'entretien hivernal de ce segment de ce chemin occasionnerait une dépense engendrant une augmentation de 15 973 \$ de la taxation citoyenne locale;

Considérant que ce segment de chemin permet uniquement d'accéder au pavillon d'accueil d'un établissement fermé pendant la période hivernale et ne dessert aucune résidence privée;

Considérant que la suspension de l'entretien hivernal n'aurait pas d'incidence négative sur le maintien de l'état de l'infrastructure et n'affecterait pas la pérennité des travaux de réfection effectués dans le cadre du projet régional de la route 3;

Considérant que la suspension de l'entretien hivernal de ce segment de chemin ne contrevient pas aux dispositions de l'entente no. 2020302 du Fond des Petites Collectivités édictée pour sa réfection et que les trois parties prenantes (MRC, MTO et MAMH) de l'entente conviennent de leur interprétation commune relativement au caractère non fondé de la notion de double financement d'entretien invoquée par le MTMD;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 26 novembre 2025

Il est proposé par M. Mario Venne, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement par le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie, de suspendre les activités d'entretien hivernal dans la section de 3,238 km du chemin des Cyprès appartenant au MTMD jusqu'à l'établissement d'un nouveau contrat ou à la réactivation du contrat qui prévalait auparavant entre le MTMD et la MRC de Matawinie.

4.3. Octroi de contrat d'entretien hivernal et printanier - Chemins des Cyprès et du Vieux-Moulin – Décision

TNO-11-098-2025

Considérant que l'entretien hivernal et printanier des chemins des Cyprès et du Vieux-Moulin à Saint-Guillaume-Nord est sous la responsabilité du TNO de la MRC de Matawinie ;

Considérant que le contrat de déneigement et de balayage est échu depuis le 30 juin 2025 ;

Considérant les avantages administratifs de passer un contrat sur plus d'une année ;

Considérant qu'un appel d'offres public a été publié sur le site SEAO le 6 octobre 2025 (AME-AOP-2025-002) ;

Considérant que deux soumissions conformes ont été déposées en date du 5 novembre 2025 par les entreprises Excavation Sylvain Rondeau inc. et Sylvio Champoux et fils inc. ;

Considérant que le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) a mis fin au contrat d'entretien hivernal pour la section de 3,238 km lui appartenant et que le TNO n'est plus compensé financièrement pour les opérations d'entretien de ce tronçon ;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Simon Beaudry et résolu unanimement par le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie :

- D'octroyer le contrat d'entretien hivernal et printanier pour les sections de chemin déterminées par le lot 1 du chemin des Cyprès et du Vieux-Moulin à l'entreprise Excavation Sylvain Rondeau inc., pour une durée de 5 ans au coût annuel de 30 301,00 \$ avant les taxes applicables et d'en autoriser le déboursement. Le montant annuel étant indexable selon les clauses prévues à l'appel d'offres.
- D'autoriser la préfet et la directrice générale et la greffière-trésorière à signer tous les documents de nature contractuelle inhérents à ce dossier.

5. LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

TNO-11-099-2025

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 347 621,51 \$ en date du 21 novembre 2025;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

6. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Engagements au 21 novembre 2025, nos 25-000181 à 25-000211, 31 engagements pour un montant total de 322 300,35 \$.

7. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION



No de résolution
ou annotation

TNO-11-100-2025

Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 26 novembre 2025

Il est proposé par M. Karl Lacouvée, appuyé par M. Simon Beaudry et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

8. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la directrice générale et greffière-trésorière est déposée aux élus.

9. VARIA

9.1. Aucun

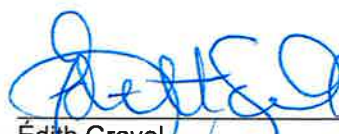
10. PÉRIODE DE QUESTIONS

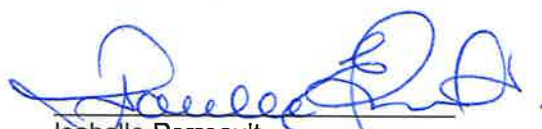
Aucune question n'est adressée au Conseil.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

TNO-11-101-2025

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 15 h 04.


Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Mairesse